

Direction du secrétariat général et de l'administration

PAR COURRIEL

[REDACTED]

Le 31 octobre 2019

[REDACTED]

N/Réf. : ACC-3405

Objet : Réponse à votre demande d'accès en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après la « *Loi sur l'accès* »)

[REDACTED],

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 30 septembre 2019 par laquelle vous demandez à obtenir, pour les dix dernières années, certains documents.

Après vérifications, nous répondons à chacune de vos demandes comme suit :

- *En tableau, par année, les totaux des montants (en \$) alloués par la Ville de Montréal à des victimes de profilage racial, c'est-à-dire à la suite d'ententes à l'amiable ou alors suite à des règlements en cours.*

La Commission ne détient pas de document à cet effet (art. 47 al. 1 para. 3° de la *Loi sur l'accès*). Par ailleurs, le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements (art.15 de la *Loi sur l'accès*).

- *Le nombre de plaintes de profilage racial (résolus ou non) par année et par poste de quartiers*

Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements (art.15 de la *Loi sur l'accès*).

Cependant, nous avons repéré le tableau suivant (qui ne tient pas compte des postes de quartier) :

Nombre de dossiers ouverts en profilage racial
mettant en cause la police de la Ville de Montréal

Année financière	Nbre dossiers
2009-2010	32
2010-2011	18
2011-2012	34
2012-2013	38
2013-2014	24
2014-2015	20
2015-2016	23
2016-2017	12
2017-2018	25
2018-2019	21
Total	247

- *En tableau, par année, le montant alloué par la Ville de Montréal pour les dossiers de profilage racial, donc non seulement les montants pour dédommagements*

La Commission ne détient pas de document à cet effet (art. 47 al. 1 para. 3° de la *Loi sur l'accès*). Votre demande relève davantage de la compétence de la Ville de Montréal. Voici les coordonnées de la personne responsable de l'accès aux documents de cet organisme (article 48 de la *Loi sur l'accès*) :

M^e Yves Saindon
Responsable de l'accès à l'information
Ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3142
Télécopieur : 514 872-5655
Adresse courriel : greffeacces@ville.montreal.qc.ca

Vous retrouverez les modalités pour faire une demande d'accès à l'adresse suivante :

https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,39687582&_dad=portal&_schema=PORTAL

- *Le montant (en \$) accordé par la Ville dans la mise en œuvre des deux derniers plans stratégiques de lutte contre le profilage racial du SPVM*

La Commission ne détient pas de document à cet effet (art. 1, 9 et 47 al. 1 para. 3° de la *Loi sur l'accès*). Votre demande relève davantage de la compétence de la Ville de Montréal (article 48 de la *Loi sur l'accès*). Nous vous référons aux coordonnées du responsable de l'accès de la Ville de Montréal mentionnées ci-haut.

- *Les montants (en \$) attribués pour la défense (frais d'avocats, etc.) des policiers dans le cas de profilage racial.*

La Commission ne détient pas de document à cet effet (art. 1, 9 et 47 al. 1 para. 3° de la *Loi sur l'accès*). Cette demande relève davantage de la compétence de la Ville de Montréal (article 48 de la *Loi sur l'accès*). Nous vous référons aux coordonnées du responsable de l'accès de la Ville de Montréal mentionnées ci-haut.

- *Le nombre de plaintes de profilage racial par des agents de la STM.*

Nombre de dossiers ouverts en profilage racial
mettant en cause la Société de transport de Montréal

Année financière	Nbre dossiers
2009-2010	7
2010-2011	4
2011-2012	1
2012-2013	3
2013-2014	2
2014-2015	0
2015-2016	0
2016-2017	0
2017-2018	0
2018-2019	0
Total	17

- *Le nombre de policiers qui participent à des séances de formation ou de sensibilisation sur le profilage racial une fois en service (c'est-à-dire en excluant les formations données à l'École de police).*

La Commission ne détient pas de document à cet effet (art. 1, 9 et 47 al. 1 para. 3° de la *Loi sur l'accès*).

Cependant, en 2019, plus d'une centaine de policiers ont suivi une formation spécifique sur le profilage racial offerte gratuitement par la Commission. Pour plus de détails concernant la formation offerte, nous vous invitons à consulter le site internet de la

Le 31 octobre 2019
ACC-3405

Commission à l'adresse suivante : <http://www.cdpcj.qc.ca/fr/formation/seances-charte/Pages/seance-10.aspx>.

En terminant, vous trouverez copie des articles mentionnés ci-dessus de même que l'avis de recours prévu à la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments distingués.



Jean-François Trudel
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

JFT/np

p. j.